

Léon et Brick reconnaissent l'enquête du Bureau de la concurrence Canada

Toronto, Ontario--(Newsfile Corp. - 20 novembre 2024) - Léon et Brick, deux des principaux détaillants de meubles, électroménagers, matelas et électronique au Canada, ont été avisés par le Bureau de la concurrence d'une enquête sur leurs pratiques publicitaires.

Le Bureau de la concurrence a obtenu une ordonnance du tribunal fédéral pour faire avancer son enquête. L'ordonnance exige de Léon et Brick qu'elles produisent des dossiers et des informations utiles à l'enquête du Bureau. Il s'agit d'une procédure normale pour toutes les enquêtes de cette nature.

"Léon fait partie des ménages canadiens depuis 115 ans, et Brick depuis 53," selon Audrey Hyams Romoff, porte-parole de Léon et Brick. "Les deux entreprises proposent aux consommateurs des produits de qualité à des prix intéressants, ce qui constitue une excellente valeur ajoutée. Conformément à leur engagement à respecter des pratiques commerciales éthiques, Léon et Brick ont mis en place des protocoles de longue date qui guident les politiques publicitaires des deux entreprises."

Léon et Brick se sont engagés à respecter toutes les exigences réglementaires et coopèrent avec le Bureau. Aucune détermination ou conclusion n'a été faite pour le moment.

À propos de Léon et Brick

Léon et Brick offrent aux consommateurs canadiens une large gamme de produits d'ameublement, de matelas, d'électronique et d'électroménagers. Léon, fondé en 1909, exploite 85 magasins d'un bout à l'autre du pays. Brick, établi en 1971, exploite 209 magasins au Canada. Léon et Brick sont des entreprises indépendantes, divisions de Meubles Léon Limitée - TSX: LNF.

Pour plus d'information, svp communiquez avec :

Audrey Hyams Romoff
OverCat
ahr@overcat.com
Tél. : (647) 223.9970

Thalia Policicchio
OverCat
tp@overcat.com
Tél. : (647) 970.4774

-30-



To view the source version of this press release, please visit
<https://www.newsfilecorp.com/release/230744>